

10

 \equiv

10

ΙE

72 Di

10

Д Ц

= 15

22

10.

. .

23[

= 1

E 11

JU.

n

Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix 04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81 www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie 208 PM 2025

Nomenclature: 6.1.2.5.

Le Maire de la commune de CLAIX ;

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Monsieur Etienne VILLENEUVE, président de l'Association des Parents d'Elèves de l'école Saint Pierre de Claix, en date du 12 novembre 2025.

ARRETE

<u>Article 1</u>: Monsieur Etienne VILLENEUVE, président de l'Association des Parents d'Elèves de l'école Saint Pierre de Claix, demeurant 98 Avenue Joséphine Baker- 38800 LE PONT DE CLAIX,

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante : **Ecole Saint Pierre— 1 Rue Aimé Serres, 38640 CLAIX.**

Le vendredi 12 décembre 2025 de 16h00 à 22h00, à l'occasion du Marché de Noël de l'école.

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

<u>Article 2</u> : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 17 novembre 2025

Date d'affichage: 18/11/2025 Date de retrait: 18/01/2026 Le Maire,

Christophe REVIL

SERE